

## Session de rattrapage (Session de septembre)

### Informations pour les étudiant.e.s en BLaw à plein temps et en branche secondaire

Etat le 24.04.2024

La Faculté organise la séance dite de rattrapage juste avant le début du semestre d'automne. Cette session ne peut pas être choisie librement par les étudiant.e.s en BLAW à temps complet et les étudiant.e.s en branche secondaire. Elle porte exclusivement sur les matières du programme de BLaw et n'est pas ouverte aux étudiant-e-s de MLaw).

Ce document informe sur les conditions d'admission, les modalités d'inscription, les délais de paiement, la forme des examens ainsi que la langue d'examen pour la session de rattrapage.

***Nota bene : La session de rattrapage est une session d'examen normale, notamment dans la mesure où la réussite des examens est soumise aux mêmes règles que les autres sessions et où un échec entraîne la perte par la personne concerné.e d'une des tentatives dont elle dispose. »***

## 1 Conditions d'admission à la session de rattrapage

### 1.1 Pour les étudiants de Bachelor (études à temps complet)

Sont admis.e.s d'office à la session de rattrapage les étudiant.e.s de Bachelor of Law qui ont échoué au bloc d'examen IUR de la session ordinaire à la fin du semestre de printemps avec :

- a) une moyenne égale ou supérieure à 3,5,
- et**
- b) un nombre de points manquants égal ou inférieur à 2,5

De même, les personnes qui se sont retirées de la session de juin pour des motifs importants et légitimes au sens des art. 5 al. 2 et 10 al. 2 RE-EXA sont automatiquement admises à la session de rattrapage (art. 13a RE-EXA).

## 1.2 Pour les étudiant-e-s en branche secondaire

Les étudiant-e-s qui ont le droit comme branche secondaire sont admis-e-s d'office à la session de rattrapage à condition qu'ils ou elles

- a) aient échoué aux examens lors de la session ordinaire à la fin du semestre de printemps  
**et**
- b) aient obtenu au minimum le résultat de 1.5 à ces épreuves

De même, les personnes qui se sont retirées de la session de juin pour des motifs importants et légitimes au sens des art. 5 al. 2 et 10 al. 2 RE-EXA sont automatiquement admises à la session de rattrapage (art. 13a RE-EXA).

## 2 Modalités d'inscription

Celui ou celle qui remplit les conditions d'admission mentionnées au point 1 est **automatiquement inscrit.e à la session de rattrapage par le Décanat**. Cette inscription se fait en principe la semaine qui suit la publication des notes. Dès que le Décanat effectue l'inscription, celle-ci devient **visible** dans le compte Myunifr sous la rubrique examens :

The screenshot displays the 'Mes examens' section of the Myunifr portal. The navigation bar includes 'UNI FR UNIVERSITÉ DE FRIBOURG UNIVERSITÄT FREIBURG' and a search bar. The main content area is divided into several panels:

- Filtres:** Shows filters for 'Voie d'études' (Bachelor of Law), 'Semestre' (Tous les semestres), and 'Session d'exams' (Droit: SP-2024, Session de rattrapage 2024). A red box highlights the 'Session d'exams' dropdown menu.
- Voie(s) d'études:** Displays 'Droit à temps partiel 180' with a 'Total requis : 180 ECTS' and a 'S'inscrire aux examens' button.
- Mes examens:** Lists exams for 'IUR TP III'. A red box highlights the following entries:
  - DDR.00356 Römisches Recht:** 9 ECTS, Droit romain, Examen écrit, Session de rattrapage 2024 - Unité d'enseignement du 23-24.
  - DDR.00360 Zivilrecht I:** 6 ECTS, Droit civil I, Examen écrit, Session de rattrapage 2024 - Unité d'enseignement du 23-24.
  - DDR.00364 Zivilrecht II:** 9 ECTS, Droit civil II, Examen oral.A red arrow points to the 'Römisches Recht' entry.
- Horaire de mes examens:** Shows 'Droit : SP-2024, Session de rattrapage 2024' and a 'Télécharger l'horaire' button.
- Périodes d'inscriptions aux examens:** Lists faculties like 'Faculté de droit', 'Faculté des sciences économiques et sociales et du management', etc., with expand/collapse icons.
- Mes documents d'études:** Lists documents like 'Bachelor of Law', 'Master of Law', etc., with expand/collapse icons.
- Règles d'inscriptions aux examens:** Includes 'Règles transverses' such as 'L'inscription aux examens d'une session est possible uniquement durant la période d'inscription (relative à la session) définie par la Faculté.'

### 3 Délais de paiement

L'inscription à la session de rattrapage ne devient toutefois **définitive** qu'après le paiement, dans les délais, de la taxe d'examens. Si la facture est réglée dans les délais, cela compte comme un essai pour la réussite du bloc d'examens ou de l'épreuve.

Si la taxe d'examens n'est pas payée ou si elle n'est pas payée à temps, l'inscription à la session de rattrapage est **annulée**. Cette annulation n'est pas considérée comme un échec.

### 4 Forme des examens

La forme des examens de la session de rattrapage (examen oral ou écrit) **peut différer** de la forme des examens de la session d'examens ordinaire. Les examinatrices et les examinateurs communiquent la forme des examens de la session de rattrapage en même temps que les informations sur les modalités d'examen de la session ordinaire d'examens.

### 5 Langue d'examen

Le décanat inscrit les étudiant-e-s aux examens auxquels ils ou elles ont été inscrits.e.s pour la session de juin.

Les personnes qui souhaitent **changer la langue d'un examen** doivent en informer le Décanat par écrit ([ius-examens@unifr.ch](mailto:ius-examens@unifr.ch)) dans le délai imparti pour le paiement des taxes d'examens. **Veillez noter** : les enseignant.e.s et le contenu des examens ne sont **pas les mêmes** en allemand et en français.